

Image not found or type unknown



## Séparation et déménagement

Par **Fanny1111**, le **24/02/2023** à **02:14**

Bonjour à tous

Je suis en séparation depuis plus d'un mois,

Nous avons deux enfants (2 et 8ans)

Nous habitons en Vendée (j'ai rejoint le papa quand on c'est mis ensemble il y a 13ans) mais j'ai toute ma famille en eure et loir et j'aimerais retourner au près d'eux...

Le papa n'est pas d'accord et moi qui suis très très proche de mes deux enfants je ne peux pas partir sans eux. Je ne sais donc pas par ou commencer les demarche es ce que vous pourriez m'aider??

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Cousinnestor**, le **24/02/2023** à **06:29**

Hello !

**Fanny** pouvez-vous préciser comment vous êtes "en séparation" depuis plus d'un mois ? Etes-vous mariés et vous avez quitté le domicile conjugal ? Etes-vous divorcée depuis un mois ? Etes-vous pacsée ou en unionlibre ? Avez-vous pris un autre logement avec vos enfants ?

En tout cas vous avez intérêt à consulter un avocat et engager une démarche auprès du JAF :

<https://www.aide-sociale.fr/juge-affaires-familiales/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>

A+

Par **youris**, le **24/02/2023** à **10:34**

bonjour,

le père a les mêmes droits et obligations parentales que la mère.

le père de vos enfants a le droit également d'être proche des ses enfants et refuser leur éloignement.

vous devez choisir entre vos enfants ou retrouver votre famille

à défaut d'accord amiable, vous devrez saisir le JAF.

salutations

Par **Fanny1111**, le **24/02/2023** à **10:46**

Nous sommes en union libre . Séparer mais vivant dans la même maison(en location) .

Par **yapasdequoi**, le **24/02/2023** à **12:20**

Bonjour,

Même réponse que youris : les parents ont les mêmes droits, donc potentiel litige que vous devez régler via un jugement du JAF avant d'envisager votre déménagement.

Vous devrez obligatoirement envisager des concessions, un avocat peut vous aider à y voir clair.